

Les chiffres wallons du surendettement 2023-2024

À la demande du gouvernement wallon, l'Observatoire publie chaque année un rapport détaillant les tendances en matière de surendettement (ampleur de la problématique, prévention, traitement). Cet article synthétise les principaux enseignements de ce rapport pour les années 2023 et 2024. Il se centre sur les évolutions chiffrées. Le rapport complet est disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be > Nos publications > RRW-2023-2024).
En voici les lignes de force.

Pour suivre l'évolution du surendettement en Wallonie, l'Observatoire s'appuie sur trois types de données:

- L'endettement lié au crédit;
- L'endettement lié à la vie courante (factures d'énergie, d'eau, impôts, alimentation);
- Les procédures de traitement (médiation de dettes).

Bien qu'il n'existe pas d'indicateur composite, ces données offrent un aperçu de l'endettement problématique des ménages wallons.

Crédit: une amélioration continue jusqu'en 2023, mais une rupture de données en 2024

Les statistiques sur l'endettement lié au crédit proviennent de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique. En 2024, cette base de données a été profondément modifiée¹: intégration de nouveaux instruments (dans la Centrale positive et négative), inclusion des emprunteurs non résidents et migration vers l'application BECRIS. Cette évolution a provoqué une rupture de série, rendant impossible toute comparaison entre 2023 (et les années antérieures) et 2024.

Afin de ne pas biaiser nos analyses, notre rapport s'est limité à présenter les données disponibles jusqu'en 2023². Les chiffres montrent une tendance positive: depuis sept ans, on observe une baisse continue du nombre d'emprunteurs en défaut de paiement, d'emprunteurs multidéfaillants et du pourcentage d'emprunteurs défaillants. Le seul indicateur en hausse en 2023 est l'arriéré moyen, probablement lié à l'inflation qui a fait augmenter les montants empruntés ainsi que les taux d'intérêt et donc les soldes restant dus des crédits.

Dettes d'énergie: baisse des défauts, mais précarité en hausse³

Les ménages en défaut de paiement d'une facture d'énergie représentent le nombre de ménages wallons n'ayant pas régularisé leur facture après l'envoi d'une

mise en demeure ou n'ayant entrepris aucune démarche pour rembourser leur dette (par exemple: contact avec le créancier pour négocier un plan de paiement). Cet indicateur était en baisse depuis 2016. Il a augmenté en 2022 pour diminuer à nouveau en 2023. Cette tendance coïncide avec l'inflation énergétique (+58% en 2022, -23% en 2023), bien que les prix restent au-dessus des niveaux de pré-crise.

En revanche, le recours aux plans de paiement a fortement augmenté entre 2019 et 2023 (+66% pour l'électricité et +58% pour le gaz). Ce constat pourrait s'expliquer soit par une meilleure information des ménages sur cette possibilité d'étalement des paiements, résultant sans doute de la médiatisation accrue de cette solution pendant la crise énergétique, soit par une détérioration de leur capacité à payer. De plus, un changement législatif fin 2022 a obligé les créanciers à fournir des informations à leurs clients (dans leur mise en demeure) quant aux démarches à entreprendre pour obtenir un plan de paiement. Cette information pourrait expliquer un recours plus important à ce dispositif. Constatons toutefois que les plans acceptés sont plus longs, concernent des montants plus élevés et sont moins souvent respectés. Serait-ce un indice de difficultés plus persistantes pour les ménages en défaut de paiement? Autre signal inquiétant: selon l'enquête EU-SILC, la part des Wallons incapables de chauffer correctement leur logement a doublé entre 2021 et 2023, passant de 5,8%

Dettes d'eau: stabilité apparente, mais difficultés plus profondes pour certains ménages⁴

Comme pour l'énergie, les difficultés de paiement liées à l'eau avaient diminué ces dernières années en Wallonie. Le taux de compteurs en défaut de paiement était passé de 9,2% en 2018 à 7,68% en 2021. Toutefois, la tendance s'est inversée en 2022 avec une légère remontée à 8%. En 2023, la situation semble se stabiliser, sans nouvelle hausse.

1. Voir le site de la BNB pour plus d'information: <https://www.nbb.be/fr/centrales-des-credits/centrale-des-credits-aux-particuliers-ccp/consulter/informations-pour-les-1>
2. Pour le lecteur intéressé par une analyse plus complète des données liées au crédit jusqu'en 2023, voir «Quel impact des crises successives sur l'endettement (problématique) lié au crédit ? Retour sur les statistiques du rapport annuel 2023 de la CCP», disponible sur le site de l'Observatoire dans l'onglet «nos publications».
3. Chiffres de la CWaPE (indicateurs endettement énergie) et de Statbel (inflation). Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE.
4. Chiffres d'Aquawal et de la SPGE.

Fait notable: le nombre de plans de paiement concernant les factures d'eau est en baisse depuis 2019, passant de 5,6% à 4,6% des usagers. Cela pourrait s'expliquer par une amélioration, mais ce constat est nuancé en consultant les données du Fonds social de l'eau (FSE). Bien que le nombre d'interventions du FSE ait diminué de 20% entre 2019 et 2023, les montants moyens alloués par intervention ont augmenté. Cela signifie que les ménages qui demandent de l'aide sont confrontés à des difficultés plus importantes qu'auparavant.

Dettes alimentaires: un recours accru à l'aide et au SECAL

Depuis les crises successives, le recours à l'aide alimentaire est en forte hausse en Belgique. Entre 2015 et 2023, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 54% et les quantités de vivres distribués ont bondi de 81%⁵. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte inflation alimentaire, qui a atteint +12,7% en 2023, contre +8,3% en 2022.

Le Service des créances alimentaires (SECAL) constitue un autre indicateur intéressant, bien que limité à un public spécifique: les parents séparés⁶. Ce service intervient pour pallier les pensions alimentaires impayées, en versant des avances ou en assurant le recouvrement.

Entre 2019 et 2023, les demandes d'intervention auprès du SECAL ont presque doublé (+97%) et le montant total des avances a connu une hausse de 27%. L'année 2023 marque un record: jamais autant de demandes ni d'avances n'avaient été enregistrées. Par ailleurs, le nombre d'enfants bénéficiaires a augmenté de 15% depuis 2019, malgré une légère baisse en 2022.

Dettes d'impôts: davantage de plans de paiement, mais aussi plus de recouvrements forcés⁷

Pour évaluer l'endettement fiscal des ménages, notre analyse se concentre sur l'impôt des personnes physiques, seule dette fiscale permettant d'identifier clairement les particuliers, à l'inverse des amendes pénales qui peuvent également concerner les entreprises.

Entre 2019 et 2023, le nombre de plans de paiement liés à cet impôt a augmenté de 62%. Cette hausse s'explique en partie par l'introduction, en 2022, d'une procédure simplifiée en ligne, qui a facilité les démarches pour les contribuables. Comme pour d'autres types de

dettes, cette progression peut traduire à la fois une plus grande accessibilité des solutions de paiement et une augmentation réelle des difficultés à s'acquitter de l'impôt.

Autre signal fort: le nombre de saisies-arrêts pratiquées par le SPF Finances a quasiment doublé entre 2020 et 2023. Cette évolution s'explique en partie par l'adoption de la loi du 5 juillet 2022 qui autorise désormais la saisie de véhicules dans le cadre de procédures de recouvrement fiscal simplifiées.

À l'inverse, le nombre de recouvrements confiés à des huissiers est en baisse depuis 2019. Cela pourrait refléter une utilisation plus systématique de la saisie-arrêt ou encore l'effet dissuasif de cette procédure, combinée à une meilleure communication sur les plans de paiement disponibles.

Enfin, bonne nouvelle: le nombre et le montant des dettes fiscales jugées irrécouvrables ont diminué de plus de 30% depuis 2019, signe d'un meilleur taux de recouvrement et, potentiellement, d'une amélioration dans la capacité des ménages à faire face à leurs obligations fiscales.

Une stabilité du nombre de dossiers en médiation de dettes, mais des profils de bénéficiaires qui changent

Monitorer l'endettement des ménages peut se faire également en observant l'évolution du recours aux procédures d'aide au surendettement, principalement la médiation de dettes. Il en existe deux types: la médiation amiable et le règlement collectif de dettes (RCD), de nature judiciaire.

En pratique, deux types d'acteurs interviennent dans les procédures de médiation de dettes: les avocats médiateurs, qui prennent en charge la majorité des dossiers RCD (88% en 2023), et les institutions agréées par une autorité compétente. En Région wallonne, elles sont au nombre de 216 en 2024.

En 2023, 15.412 dossiers des services de médiation de dettes agréés par la Région wallonne remplissaient les conditions pour être subventionnés, seuls neuf services n'ont pas bénéficié de soutien financier. Après un creux historique en 2022, le nombre de dossiers connaît une légère reprise en 2023, sans toutefois atteindre les niveaux d'avant crise.

5. Chiffres de la Fédération belge des banques alimentaires.
6. Chiffres du SPF Finances.
7. Chiffres du SPF Finances.

Tableau 1: Répartition des dossiers en RCD selon le nombre de contrats de crédit défaillants (2013-2023)

Poids du crédit dans les dossiers en RCD	2013	2023	Différence 2023-2013
Pas de contrat de crédit	20,2 %	28,4 %	+8,2 points de pourcentage
Pas de contrat de crédit défaillant	8,9 %	11,8 %	+2,9 points de pourcentage
Un contrat de crédit défaillant	23,3 %	23,0 %	-0,3 point de pourcentage
Deux contrats de crédit défaillants	19,4 %	16,0 %	-3,4 points de pourcentage
Trois contrats de crédit défaillants	13,4 %	10,5 %	-2,3 points de pourcentage
Quatre contrats de crédit défaillants	7,8 %	5,5 %	-2,3 points de pourcentage
Cinq contrats de crédit défaillants ou plus	7,1 %	5,1 %	-2,0 points de pourcentage

Source: Données de la CCP.

En ce qui concerne le profil des bénéficiaires des services de médiation de dettes, la majorité sont des adultes de 36 à 45 ans, allocataires sociaux, vivant seuls sans enfants ou à la tête d'une famille monoparentale. Toutefois, depuis les crises successives (sanitaire, inflationniste, énergétique), de nouveaux publics poussent leurs portes: les indépendants, les ménages issus de la classe moyenne et les travailleurs pauvres. À cela s'ajoutent des problématiques renforcées en santé mentale et de fracture numérique, qui compliquent davantage encore l'accompagnement et la stabilisation des situations.

Une baisse du recours au RCD et moins de crédit dans les dossiers

Du côté judiciaire, les dernières données disponibles sur le RCD datent d'avril 2024 en raison du transfert des données de la Centrale des crédits aux particuliers vers l'application BECRIS. Notre analyse porte donc uniquement sur les tendances observées jusqu'à 2023.

Entre 2019 et 2023, une baisse significative du nombre de procédures en cours (-35%) et de nouvelles admissibilités (-28%) est observée. Cela peut s'expliquer par des facteurs structurels (baisse de l'attractivité de la procédure), l'entrée en vigueur du livre XX du Code de droit économique (CDE) qui ne permet plus aux indépendants d'introduire un RCD, et par l'impact des confinements. Depuis novembre 2023, la plateforme numérique JustRestart a été mise en place pour faciliter l'accès à la procédure. Toutefois, l'analyse de l'impact de l'introduction de JustRestart sur les requêtes n'est pas encore possible. Cela encourage-t-il le recours aux RCD? Cela reste à prouver.

Par ailleurs, les dettes hors crédit pèsent davantage dans les dossiers RCD, traduisant une évolution des

difficultés rencontrées par les ménages (voir tableau 1). Sur dix ans, on passe de 29% des dossiers en RCD qui ne contenaient aucun contrat de crédit à 40% des dossiers.

2023: plus ou moins de surendettement?

L'année 2023 marque une stabilisation générale de nombreux indicateurs d'endettement, sans pour autant effacer les séquelles laissées par les crises récentes. Si le surendettement lié au crédit poursuit sa baisse, et que certains indicateurs, comme ceux liés à l'eau, semblent se normaliser, d'autres difficultés se renforcent comme la précarité énergétique. Les données soulignent également un recours accru à l'aide alimentaire, au SECAL et aux plans de paiement (liés à l'énergie, aux impôts), et une augmentation de la durée et des montants de ces plans.

Les politiques publiques déployées, notamment en soutien aux ménages pendant les crises successives, semblent avoir soutenu les ménages en difficulté. Cependant, elles doivent être adaptées aux nouvelles dynamiques des difficultés financières. Les données montrent que certains groupes, comme les indépendants et les travailleurs pauvres, nécessitent des solutions sur mesure. Par ailleurs, la fracture numérique et les défis liés à la santé mentale appellent à une meilleure intégration des outils numériques et des services de soutien psychologique dans les dispositifs d'aide.

Elisa Dehon,
économiste à l'Observatoire
du crédit et de l'endettement